Flaux

e dernier conseil de 2020



Lundi 4 janvier, FLaux était enveloppé d'un épais manteau blanc, les quelques enfants présents à l'école ce jour-là en ont profité.

tenariat avec cette association

EN DÉCEMBRE 2020, le conseil municipal s'est réuni à huis clos pour la dernière fois de l'année sous la présidence du maire, Denis Juvin. Les membres du conseil ont d'abord approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la précédente.

ADS (Autorisations du droi des sols) entre la CCPU e

les communes a été proposée au vote. Cette nouvelle dernière.

moyennant une cotisation de 0,50 € au profit de cette

Une nouvelle convention

Concernant le partenariat avec l'association de préfiguration du parc naturel régional (PNR), il a été voté les statuts de celui-ci qui ont été validés et le maire a été chargé de signer les conventions de par-

CCPU (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme). Le coût de cette mutualisation est fixé à 2€ par habitant (qui, au total, représente 25% du coût réel du service). Un service payant imposé, qui a fait réagir immédiatement les membres du conseil durant un débat très animé. Finalement, le Conseil a quand même approuvé à l'unanimité cette nouvelle convention ADS.

EAUX ET ASSAINISSEMENT CONDITIONS DE FACTURATION

Concernant les conditions de facturation de 2020, il a été approuvé à la majorité le maintien des deux périodes, estivales de juin à septembre et hivernale d'octobre à mai. Le maintien du prix du m³ d'eau assainie à 1,02 €, les prix et tranches de facturation de la période hivernale sont inchangés, également pour la période estivale, sauf pour la première tranche (0 à 83 m³): 1,40 € par m³.

commun d'urbanisme dans les taux de redevances fixés l'application du droit des sols, le service mutualisé ayant pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la pour la modernisation des

réseaux de collecte; 0,068 sur les volumes de 2019, pour la préservation de la ressource en eau.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil autorise le maire à mandater des dépenses à hauteur de 25% des dépenses d'investissement du budget primitif de 2020, soit 3 750 € et 5 028 €. Ces montants sont réservés pour pouvoir faire face à des besoins imprévus ou urgents. Le Conseil à approuvé à la majorité.

LA POLICE INTERCOMMUNALE SERA PLUS PRÉSENTE

Au vu du très grand succès rencontré par le marché nocturne en 2021, il est décidé de présenter au Comité de promotion agricole la candidature du village de Flaux pour cette année 2021.

Le responsable de la police intercommunale a rencontré les élus de la commune qui a demandé une présence plus visible dans la commune, notamment durant la journée. Requête qui a été bien entendue car d'autres communes ont exprimé la même préoccupation.

Saint-Siffret

La visite du Père Noël en calèche



C'EST EN CALÈCHE que le Père Noël a rendu visite aux enfants de Saint-Siffret le 22 décembre. Mesures de sécurité sanitaire obligent, un parcours du village en cinq étapes avait été organisé afin de limiter le nombre d'enfants et de parents réunis en un même lieu. Et les moments de complicité avec les enfants ont dû être

limités à 10 minutes par étape. Le parcours du Père Noël a commencé à la cave coopérative pour s'achever au carrefour de la Charaou, en passant par la mairie, l'abris de bus, puis par le chemin du Devois, le château d'eau ensuite par l'épicerie Briargues. Mais la magie de Noël a opéré, et brillait dans les yeux des enfants.

Marche nordique sur tapis blanc!

